

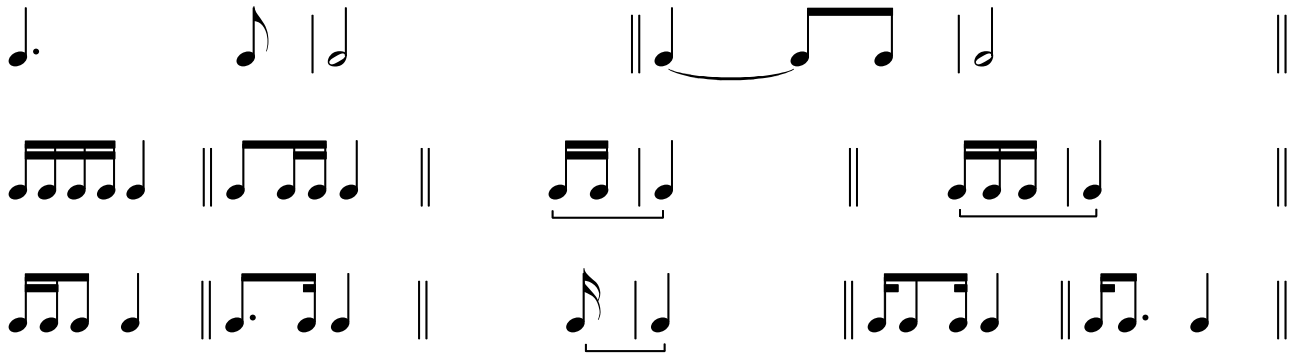
Programme d'examen : 1^{er} degré

Le but de ces examens est de proposer des étapes successives et des objectifs de travail individuel, en tant que soliste. De plus, au fur et à mesure des 5 degrés proposés, le niveau de chacun peut être appréciable pour se situer et pouvoir affirmer ses compétences dans les cinq domaines ci-dessous.

I - Formation musicale.

Sur les acquis précédents viennent s'ajouter les rythmes suivants :

Rythmes binaires et anacrouses :



Rythmes ternaires :

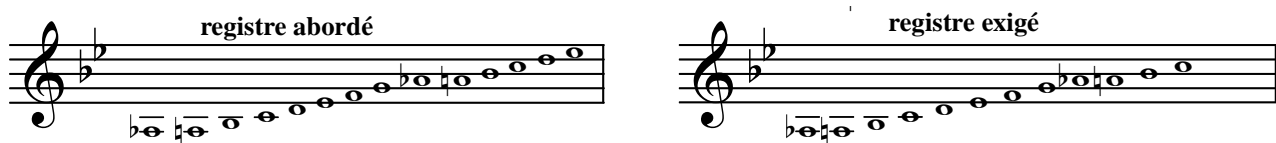


II - Théorie.

- Uniquement les points abordés dans le cursus de formation musicale.
- La théorie, pour ce cahier, consiste à bien répondre au questionnaire de contrôle des connaissances (page 147). En particulier :
 - Les anacrouses et les levées - Le principe des bases - Temps binaires et temps ternaires - Les chiffres indicateurs des mesures.

III - Technique.

Étendue ou registre étudié :



Les matières : - L'écoute - L'accord - Sons réels et hauteurs - Jeu sur l'anche seule (évolution sur une quinte) - Les filages de sons en décroscendo - Les nuances sur trois registres - Les octaves - Les détachés - Le double détaché - Le chromatisme abordé - Les assouplissements - Les articulations - Les passages en legato - La vélocité - Les agréments - Le travail des clés.

IV - Déchiffrage.

- L'épreuve consiste à déchiffrer deux portées suivant le cursus de formation musicale : une en binaire, l'autre en ternaire. Ces portées correspondent au programme rythmique ci-dessus.

- Ce déchiffrage doit se faire lentement. Un temps de préparation est cependant accordé, de 3 à 5 minutes.

V - Un air à jouer en binaire et un autre en ternaire.

- *Idem. Les airs suivent le cursus musical du cahier, tel qu'il est déterminé à la page précédente.*

- Deux possibilités :

A - *Les airs sont choisis par l'élève, soit dans le répertoire du cahier, soit provenant d'une autre source. En aucun cas, ils ne doivent comporter de difficulté supérieure à celles abordées dans ce cahier.*

B - *Les airs sont donnés par le formateur. Dans ce cas, ils doivent être communiqués six semaines au moins avant l'épreuve.*

- *Les airs peuvent aussi être à deux ou trois parties. Dans ce cas, l'élève peut être accompagné par la ou les personnes de son choix, même par son formateur habituel. Seul l'élève est jugé.*

Système de notation.

Les critères sont les suivants :

- *Déchiffrage / 20*

- *Technique / 20*

- *Théorie / 20*

- *Air présenté / 40 (coefficient 2).*

Total : 100 points / par 5, ce qui donne une note sur 20.

Résultats :

- *admission au degré = 12 / 20.*

- *mention AB = 14 / 20.*

- *mention B = 16 / 20.*

- *mention TB = 18 / 20.*

Exemples d'épreuve.

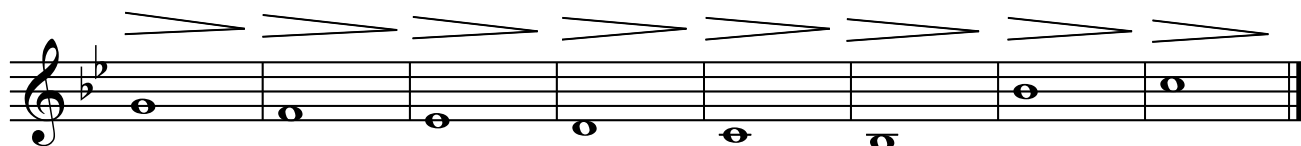
- Déchiffrage.

1^{er} exemple :



2^{ème} exemple :



- Technique de son.*1^{er} exemple, les filages de sons :**2^{ème} exemple, les nuances :***Types d'airs proposés au 1^{er} degré.**

N.B. Selon les difficultés des airs, les exercices techniques ne sont pas obligatoires, si les airs les contiennent déjà. Les examinateurs apprécieront.

Plin**RIDÉE 6 TEMPS****KAS A-BARH****TON BALÉ AG UR VRO PELL**

« Marche d'un pays lointain » Litt. : « Ton bale eus ur vro pell »

